

ce qui s'est passé au sujet de la réserve des Songhees.

M. C. H. BARNARD (Victoria): Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots seulement pour rectifier un ou deux malentendus qui paraissent exister dans l'esprit de quelques honorables députés au sujet des faits relatifs à la réserve des Songhees, et l'état actuel des sauvages. Certains députés sont peut-être trop disposés à croire ce que disent les journaux, et l'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie) a voulu peut-être protéger ses chefs contre les effets d'un télégramme que l'on a lu pendant la discussion cet après-midi. L'honorable député de Wellington-sud a sans doute pensé qu'il aide à son chef au sujet du télégramme adressé à sir Richard McBride et dans lequel on lui disait d'effectuer tout marché qu'il voudrait, lorsqu'il a dit que le Gouvernement était au courant du prix de la réserve des Songhees. L'honorable député se trompe entièrement. Le Gouvernement actuel a envoyé des agents chez les sauvages, et le gouvernement de la Colombie demandait depuis des années aux sauvages de faire leur prix. Tant que le marché n'a pas été conclu par le gouvernement provincial, le Gouvernement fédéral n'avait aucune idée du prix que les sauvages accepteraient pour leur réserve et personne autre non plus ne connaissait ce prix.

Je désire calmer les appréhensions de l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) au sujet de l'état de ces sauvages, et ce n'est que leur rendre justice que de contredire ce qui a été dit à leur sujet. Je crains que mon honorable ami le ministre intérimaire de l'Intérieur (M. Crothers) se soit trop empressé de combattre cette résolution, et pour appuyer son opposition, il a accepté comme vraie l'assertion que ces sauvages vivaient dans un état de dépravation et de débauche.

M. OLIVER: Je crois que la motion dont j'ai donné lecture disait que quelques-uns de ces sauvages vivaient dans cet état, mais non pas tous.

M. BARNARD: Il est possible que parmi les cent vingt-cinq sauvages qui sont sur cette réserve quelques-uns vivent ainsi, mais je dis sans crainte de contradiction que d'une façon générale l'article publié dans ce journal est absolument faux. Tous ceux qui connaissent la vie de ces sauvages avant le jour où ils ont cédé leur réserve, et qui connaissent leur état aujourd'hui savent que cette cession a été la meilleure chose qui pouvait leur arriver. Avant l'abandon de leurs droits sur cette réserve, les sauvages vivaient dans des cabanes très misérables. Aujourd'hui chacun d'eux possède sa maison sur la nouvelle réserve. Plusieurs familles vivaient auparavant entassées dans une seule

"tepee" tandis qu'aujourd'hui chacune a sa maison séparée, avec jardin, chevaux et voitures, et elles paraissent être très prospères. Tous ceux qui passent par là ne peuvent dire que c'est une réserve sauvage.

M. GUTHRIE: Ont-ils reçu un prix raisonnable pour leur ancienne réserve?

M. BARNARD: Ils ont eu un très bon prix, et j'en suis heureux.

M. NESBITT: Et ils vivent dans un état plus prospère aujourd'hui qu'auparavant.

M. BARNARD: Beaucoup plus.

M. NESBITT: Et ce n'était pas un mal que de leur payer cet argent?

M. BARNARD: Je ne le crois pas—certainement non. Et les honorables membres de la gauche feraient bien de laisser au gouvernement de la Colombie le soin de veiller à ce que les sauvages de la réserve de Kitsilano soient bien traités, aussi bien traités que l'ont été les Songhees.

L'honorable député d'Edmonton a fait une autre assertion qui demande quelque examen. Il a dit qu'il y avait des doutes au sujet du titre de cette réserve; que le gouvernement provincial avait payé \$300,000; que d'autres avaient offert un million et demi, et que quelqu'un avait évalué la réserve à sept millions de piastres, chiffres qui, à mon avis, sont absolument ridicules.

L'honorable député (M. Oliver) a dit qu'il fallait examiner la question du titre avant de vendre la réserve, mais il n'a pas suivi cette politique lorsque ses amis du Grand-Tronc-Pacifique ont voulu acquérir la réserve sauvage sur l'île Kaien, l'emplacement actuel de Prince-Rupert. Il savait que le titre en était douteux; il n'a pas voulu en faire une vente ordinaire; il n'a remis à la compagnie que les droits qu'il croyait que la couronne possédait. Le gouvernement provincial prétendit que les sauvages devaient remettre leur réserve directement à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, et celle-ci après avoir, je suppose, fait examiner les titres, décida qu'il serait mieux pour elle de payer le gouvernement provincial, et elle lui paya une somme assez forte pour obtenir les droits de la réserve.

Au sujet de la réserve de Fort-George que la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique a aussi acquise et possède aujourd'hui, et dont elle se propose de faire un point de division, l'honorable député n'a pas suivi la même ligne de conduite qu'il propose de suivre aujourd'hui au sujet de cette réserve. Je ne crois pas qu'il avait moins le souci du bien-être des sauvages que de créer des embarras au Gouvernement.

M. H. H. STEVENS (Vancouver): La réserve de Kitsilano est située à l'embou-